

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
09-269500591-20260217-D-2026-04-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



Département du Val d'Oise

CCAS DE LA FRETTE SUR SEINE

COMPTE FINANCIER UNIQUE

EXERCICE 2025



1). PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20260217-D-2026-04-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Dans le cadre de la modernisation de la gestion budgétaire et comptable des collectivités, le Centre Communal d'Action Sociale adopte le Compte Financier Unique (CFU). Ce nouveau document se substitue au compte administratif et au compte de gestion, en regroupant l'ensemble des informations financières en un seul support. Il vise à améliorer la lisibilité, la transparence et la compréhension de l'exécution budgétaire du CCAS pour l'exercice concerné.

L'approbation du Compte Financier Unique donne lieu à un vote global de la section de fonctionnement et permet de faire le bilan budgétaire de l'exercice 2025.

Le budget primitif et les décisions modificatives constituent des prévisions et des autorisations de dépenses, ainsi que des prévisions de recettes. Le Compte Financier Unique, lui, représente la réalité des dépenses et des recettes réalisées au cours d'exercice.

2) PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice, s'élèvent à **102 516,43 €**. On constate une hausse des dépenses de **5 517,41 €** ce qui représente **+ 5,69 %** par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrées sur l'exercice 2025 s'élèvent à **102 160,90 €** (hors report du résultat 2024), soit une augmentation par rapport à l'exercice 2024 de **5 313,28 €**, ce qui représente **+ 5,49 %**.

Le résultat de l'exercice 2025 en section de fonctionnement est excédentaire de 14 908,80 €.

A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

L'exécution des dépenses de fonctionnement présente un bilan favorable par rapport aux prévisions budgétaires et s'élèvent à **102 516,43 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP+DM 2025	REALISE 2025	REALISE 2025 en %	REALISE 2024	Variation en % Réalisé 2025 / Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	109 900	101 004,72	91,91%	96 322,02	4,86%
012	Charges de personnel	300	260	86,67%	247	5,26%
65	Autres charges de gestion courante	3 500	1 251,71	35,76%	430	191,10%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		113 700	102 516,43	90,16%	96 999,02	5,69%

Analyse des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20260217-D-2026-04-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

✓ **Chapitre 011 « charges à caractère général » :**

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2025, s'élèvent à **101 004,72 €** ; elles étaient de 96 322,02 € en 2024, soit une hausse sur ce chapitre de 4 682,70 €.

Dans l'ensemble, on constate une stabilité des dépenses réalisées sur l'exercice. Cette année, toutes les activités prévues ont été maintenues, comme le voyage à Barcelone organisé du 22 au 29 septembre 2025, le banquet de fin d'année, la semaine bleue, la galette des rois, les rencontres intergénérationnelles, le tournoi de pétanque et l'atelier floral.

Les principales dépenses liées aux manifestations sont :

- Le coût du voyage à Barcelone (article 611) 54 455,60 € : cette année le nombre de participants était de 34. L'organisation de ce voyage en faveur des seniors est très appréciée.
- Les fêtes et cérémonies (article 6232) 12 300,61 €. Cet article comprend les dépenses liées au Banquet des seniors pour un montant de 10 989,97 €, ainsi que les dépenses liées aux manifestations organisées par le CCAS pour un montant de 1 310,64 €.
- Les frais de transport (6245) réalisés pour un montant de 1 100 €, correspondent au transport des participants au voyage entre la ville et l'aéroport.
- Le remboursement de frais à la collectivité (62871) pour un montant de 31 734,83 €. Il s'agit plus particulièrement du remboursement des frais de personnel à la commune. Pour mémoire, l'agent en charge du CCAS est mis à disposition de celui-ci.

A ces dépenses s'ajoutent, les dépenses liées à l'achat de petits équipements (276,30 €), les dépenses d'alimentation (515,40 €), la cotisation d'assurance (367,56 €), ainsi que les frais d'adhésions à l'Union Nationale des CCAS et à l'Union Départementale des CCAS (254,42 €).

✓ **Chapitre 012 « charges de personnel » :**

Les charges de personnel sont faibles. Comme évoqué précédemment, la Ville a souhaité mutualiser ses services et a revu son organisation interne en janvier 2016. Le poste de Responsable Administrative du CCAS a été intégré aux effectifs communaux.

De ce fait, une seule dépense est constatée sur ce chapitre : celle-ci correspond à la cotisation URSSAF pour les membres bénévoles du CCAS. Elle s'élève à 260 €.

✓ **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :**

Le réalisé de ce chapitre s'élève à 1 251,71 €. Ce réalisé comprend le versement au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour un montant de 250 €.

Ce chapitre enregistre également les versements d'aides aux personnes en difficultés. Cette année, la Commission permanente d'aide sociale du CCAS a attribué une participation financière à six familles en difficultés pour un montant de 951,71 € (achat de matériel adapté, accès à des soins spécialisés). Il enregistre également les aides d'urgence. Ces dépenses restent limitées car, d'autres dispositifs sont utilisés par le CCAS. En 2025, aucune demande de secours d'urgence n'a été sollicitée auprès du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-02026
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception en préfecture : 26/02/2026

B- RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté) s'élèvent à **102 160,90 €**, elles étaient de 96 847,62 € en 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP+DM 2025	REALISE 2025	REALISE 2025 en %	REALISE 2024	Variation en % Réalisé 2025 / Réalisé 2024
70	Produits des services	54 350	50 078.52	92,14%	50 000	0,16%
74	Dotations subventions et participations	43 795.67	45 800	105%	46 657,62	-1,84%
75	Produits de gestion courante	190	6 282,38	N.S.	190	N.S.
77	Produits spécifiques	100	0	-	0	-
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		98 435,67	102 160,90	103,78%	96 847,62	5,49%
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent exercice précédent)	15 264,33	15 264,33	100%	15 415,73	-0,98%
TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		113 700	117 425,23	103,28%	112 263,35	4,60%

L'analyse des recettes permet de constater certaines variations par rapport aux exercices précédents.

Analyse des recettes de fonctionnement par chapitre :

✓ **Chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » :**

Les produits des services s'élèvent à 50 078.52 €, ce réalisé enregistre la participation financière des seniors aux sorties et au voyage.

✓ **Chapitre 74 « dotations, subventions et participations » :**

Sur ce chapitre, on constate un réalisé de 45 800 €. Ce montant correspond au versement de la subvention communale (42 000 €), ainsi que, la participation du Conseil Départemental pour les dossiers RSA et aide sociale. Elle s'élève à 3 800 €, elle était de 4 657,62 € en 2024. Le bilan des dossiers de RSA n'a pas été établi, il sera réalisé dans le courant du premier trimestre.

✓ **Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » :**

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20260217-D-2026-04-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Ce chapitre enregistre les dons reçus pour un montant de 1 765 €.

Il enregistre également les remboursements de l'assurance pour les annulations de quelques participants au voyage, pour un montant de 4 377,08 €, ainsi qu'une participation pour l'utilisation d'un caveau provisoire à hauteur de 140,30 €.

3). **RÉSULTATS 2025**

Section de fonctionnement

Section	Réalisé 2025
RECETTES	117 425,23
DEPENSES	102 516,43
RESULTAT FONCTIONNEMENT	14 908,80

4). **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire, soit **14 908,80 €**, en section de fonctionnement (chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté).

La délibération correspondante est proposée au Conseil d'Administration à la suite de l'approbation du Compte Financier Unique.

ANNEXES

Editions budgétaires

Extrait du Compte Administratif 2025